

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 17 février 2025, a adopté le règlement suivant :

25-006 Règlement autorisant un emprunt de 6 548 000 \$ pour le financement de l'acquisition et de la distribution d'outils de collecte dans le cadre de projets d'optimisation de la collecte des ordures ménagères

La ministre des Affaires municipales a approuvé ce règlement le 30 avril 2025. Il entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Il peut également être consulté en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 13 mai 2025

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat